



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt et le onze août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes, sous la présidence du Maire, Jean AUGÉ.

2020-S8

OBJET :**Compte-rendu du
Conseil Municipal****NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 23
En exercice : 23

Présents : Jean AUGÉ - Jean-Louis CALVET - Michel CAMPANELLA - Céline SABLIER - José BELMONTE - Dominique LAUX - Francis DUQUENNE - Martine GAUTHIER - Joël CARRIER - Régine ROSENFELD - Caroline ROBERT - Fabienne SERVAT - Stéphan LOPEZ - Christophe SIRVEN - Nadège ROUQUET - Julien COUGNENC - Ludivine SELIG

Procurations : Nicole COSTE à Jean-Louis CALVET - Stéphane WIBAUX à Jean AUGÉ -

Absents : Jean-Louis MONTAULON - Estelle OLIVE - Joséphine GROLEAU - Florian TENZA

Francis DUQUENNE étant élu secrétaire de séance à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 29 juillet 2020.

Délibérations**1. Vote du Budget Primitif 2020 (Annule et remplace la délibération n° 2020-S7-01)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à une erreur matérielle, il convient de revoter le budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu le compte de gestion 2019 établi par la Trésorière Municipale,

Vu le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats de 2019,

Considérant le projet de budget primitif 2020, le document budgétaire et ses annexes,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2020 tel que présenté et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à **2 675 967,46 €**

Section d'investissement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à **2 377 342,27 €**

La séance est levée à 18h15.

Le secrétaire de séance